

MARDI, LE 6 MAI 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 6 mai 2025, à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Vincent Gingras, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Madame Vicky Brunet, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4
 Monsieur Benjamin Brunet-Duclos, conseiller n° 6

Est absente : Madame Fanny Giroux, conseillère n° 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assistent également à la séance :
 Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe
 Monsieur Roland Fournier, chef aux travaux publics

Assemblée : 5 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous,

Bienvenue au conseil du mois de mai. Je veux transmettre les condoléances du conseil aux familles de XXX et de XXX, décédés en avril. Bon courage aux familles.

Enfin le printemps semble vraiment arrivé et ça fait vraiment du bien! Qui dit printemps dit crue printanière et là, nous avons été frappés dernièrement. Le chemin du Lac-des-Bois a subi des dommages importants qui ont nécessité le changement du ponceau et nous allons devoir en ajouter un deuxième pour augmenter l’efficacité du drainage dans ce secteur. Les épisodes de crues il y en a toujours eu, mais la récurrence de ce phénomène nous interpelle comme municipalité.

Les changements climatiques apportent des conditions plus extrêmes et nous devons être prêts à y faire face. C’est pour cela que la MRC fait en ce moment des consultations dans le cadre de son plan climat. Hier, une petite poignée de citoyens de l’est témiscamien ont participé aux échanges. Ce fut très intéressant mais décevant en termes de participation.

Vous avez reçu par la poste la nouvelle mouture du Fleur Locale. Je dois dire que je suis vraiment satisfait du résultat. Je veux remercier XXX pour les nombreuses années à la production de ce service essentiel pour notre communauté. Le nouveau journal est la signature de notre nouvelle adjointe à la municipalité. Aujourd’hui nous allons officialiser son embauche. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l’équipe municipale et nous voulons te garder longtemps avec nous!

Sur ce bon conseil.

25-05-065

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Avril 2025
9. Rapport sur la rémunération et l’allocation de dépenses des élus(es)
10. Résolution portant sur la prise en charge entière de l’assignation temporaire de l’employé numéro 32-0006
11. Adoption du contrat de travail pour l’année 2025 de l’employé numéro 32-0002
12. Officialisation de l’embauche de l’employée numéro 13-0005 après une période de probation

13. Demande d'ajustement salariale de l'employée numéro 13-0001 portant sur l'élection partielle de décembre 2024
14. Résolution déterminant le tarif concernant une demande de publicité dans le journal municipal
15. Adoption du renouvellement du plan d'action de la politique familiale – 2025-2028
16. Résolution autorisant la participation de la municipalité au projet d'inspection d'avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue
17. Résolution autorisant une entente intermunicipale avec la RISIT
18. Projet de réfection du ponceau du Ruisseau-Charron
19. Résolution autorisant les traverses de routes municipales et permettant le stationnement du surfaceur au garage municipal au Club de Motoneige du Témiscamingue
20. Correspondance
21. Affaires diverses
22. Deuxième période de question
23. Clôture de la séance

Il est proposé par Vicky Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-05-066

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

25-05-067

5.1 AUTORISATION PORTANT SUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury dépose un projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autoriser Julie Gilbert occupant le poste de greffière-trésorière et directrice générale, à signer et à agir au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury dans le cadre du projet intitulé *Station de nettoyage d'embarcations de l'Est*.

5.2 DOSSIER PORTANT SUR LA VOIRIE

- 1) Dans le cadre des travaux de nivelage des chemins, un tracteur, John Deere 5125R 2018, a été loué, au taux de 30.00 \$ par heure d'utilisation chez Agrimax.
- 2) Des changements de ponceaux sur le chemin du Lac-des-Bois devront être effectués dans le cadre des travaux de voirie 2025 en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) sous volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h44 à 20h04.

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Plusieurs sujets au conseil d'avril dont une résolution demandant une réfection complète de la route 101, surtout entre Guigues et Ville-Marie.

Nous avons également demandé au MIFI de favoriser le partage des travailleurs étrangers dans le contexte qu'il y en aura moins qui viendront à cause des nouvelles cibles des gouvernements.

Nous avons également sommé le MRNF que l'entente pour la gestion des baux de villégiature et la conformité des camps de chasse ne fait plus notre affaire et qu'ils doivent nous respecter sinon la MRC redonnera la responsabilité au ministère.

8. ADOPTION DES COMPTES / AVRIL 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS AVRIL 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	13 266.82 \$	Salaire net / Greffière-trésorière et DG, adjointe à la direction, préposé aux travaux publics*, concierge centre communautaire, frais de poste, de réunion et de déplacement
Salaires élus(es)	99.50 \$	Salaire net / Rencontres supplémentaires
Bell Mobilité	472.86 \$	Cellulaire / Mars et Avril 2025
Communication Cloudli (Visa)	111.31 \$	Téléphonie IP / Bureau et centre communautaire - Mars 2025
Desjardins sécurité financière	980.92 \$	Ass. Collectives / Avril 2025
École du Carrefour	692.00 \$	Loyer point de services / Avril 2025
XXX	788.73 \$	Remb. trop-payé ass collectives 2023-2024
Hydro Québec	2 183.74 \$	Électricité / Traitement eau potable
"	296.41 \$	Électricité / Lumières de rues mars 2025
"	1 822.84 \$	Électricité / Centre communautaire janvier à mars
"	399.84 \$	Électricité / Patinoire janvier à mars
"	101.44 \$	Électricité / Camping
"	753.31 \$	Électricité / 4, rue Principale Ouest
"	41.51 \$	Électricité / Entrepôt Carrefour Sud*
"	2 229.05 \$	Électricité / Garage février à avril*
Fleur Locale	104.95 \$	Journal local / Avril 2025
Projet Retour à l'école	300.00 \$	Don
Revenu Québec	6 412.94 \$	Remises salariales / Mars 2025
Revenu Canada	2 185.51 \$	Remises salariales / Mars 2025
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable
TOTAL	33 385.53 \$	

25-05-068

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AVRIL 2025		
FOURNISSEUR		
Bergeron Électronique	40.23 \$	Étui de ceinture cellulaire / Voirie*
Croix Rouge canadienne	225.00 \$	Contribution annuelle 2025
Deveau Dufour Mottet Avocats	1 233.10 \$	Honoraires dossiers maisons abandonnées
Distribution Gironne	65.27 \$	Pièces réparation chargeuse-pelleteuse*
GLS	16.50 \$	Messagerie - Analyses eau potable
Groupe conseil Trame	2 579.18 \$	Étude vétusté bureau municipal
H2Lab Inc.	117.85 \$	Analyses / Traitement eau potable
Home Hardware	9.15 \$	Copies de clés
La Vitrerie & Portes commerciales VD	294.28 \$	Ajustement porte / Centre communautaire
Les entreprises N.Vachon	1 454.43 \$	Réparation véhicule incendie
Lettrage Frans Gauthier	34.49 \$	Chiffre de vinyle / Service incendie
Matériaux Jolette Lorrainville	1 241.73 \$	Ensemble d'outils / Travaux publics*
"	3 483.74 \$	Ponceau ch. Lac-des-Bois*
"	155.22 \$	Petits outils / Travaux publics*
Municipalité de Béarn	14 728.77 \$	Entente intermunicipale / 2025 Trimestre 1
Quincaillerie de l'Est	1 251.00 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleteuse* et instruments
"	93.02 \$	Divers articles / Garage* et parc
"	114.95 \$	Produits chimiques / Traitement eau potable
"	27.63 \$	Articles divers / Bureau
"	61.18 \$	Produits ménagers / Centre communautaire
	258.68 \$	Bottes de sécurité / Travaux publics*
Services Informatique Logitem	108.94 \$	Papier 11x17 Fleur Locale
"	176.77 \$	Honoraires soutien informatique
"	122.05 \$	Renouvellement annuel antivirus
Services Pyro-Pro	390.91 \$	Inspection annuelle 2025
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	333.43 \$	Adhésion annuelle
Uline	46.79 \$	Mini enveloppes / Comité environnement
Xerox Canada	390.94 \$	Service imprimante / versement trimestriel
Grand Total (Achat)	29 055.23 \$	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois d’avril 2025, tels que présentés ci-dessus.

9. RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION ET L’ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS(ES) 2024

La greffière-trésorière et directrice générale dépose, au conseil, le rapport sur la rémunération et l’allocation de dépenses des élu(e)s pour l’année 2024 :

NOM		RÉMUNÉRATION	ALLOCATION
Vincent Gingras Maire	Municipalité	5 101.32 \$	2 525.68 \$
	MRC de Témiscamingue	3 711.78 \$	1 237.26 \$
Xavier Mantha Conseiller	Municipalité	1 257.94 \$	603.96 \$
Vicky Brunet Conseillère	Municipalité	1 883.80 \$	841.88 \$
Marianne Morency-Landry Conseillère	Municipalité	1 833.80 \$	841.88 \$
Fanny Giroux Conseillère	Municipalité	1 683.80 \$	841.88 \$
Richard Moreau Conseiller	Municipalité	1 683.80 \$	841.88 \$
Benjamin Brunet-Duclos Conseiller	Municipalité	1683.80 \$	841.88 \$
Annie Gauthier Conseillère	Municipalité	50.74 \$	25.37 \$
TOTAL		18 890.78 \$	8 601.67 \$

25-05-069

10. RÉSOLUTION PORTANT SUR LA PRISE EN CHARGE ENTIÈRE DE L’ASSIGNATION TEMPORAIRE DE L’EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0006

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 32-0006, chef aux travaux publics est assigné aux travaux légers à la suite d’un incident de travail survenu le 2 janvier 2025;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que la Municipalité prenne en charge le salaire de l’employé à 100 % et ce, à partir du 28 avril 2025.

25-05-070

11. ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL 2025 DE L’EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0002

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que le contrat de l’employé numéro 32-0002, préposé aux travaux publics soit renouvelé tel que 2024 à l’exception des points suivants :

- Point 8 : Le préposé aux travaux publics reçoit un traitement de base de 27.58 \$ de l’heure;
- Point 9 : Le préposé aux travaux publics participe au plan d’assurance collective de la Municipalité. La Municipalité y contribue une somme de 702.00 \$ (taxe incluse) annuellement;
- Point 11 : D’ajouter que l’employé doit effectuer une des fins de semaine de garde de la période des fêtes de fin d’année.

QUE Vincent Gingras, maire, soit autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité.

25-05-071

12. OFFICIALISATION DE L’EMBAUCHE DE L’EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0005 APRÈS UNE PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE l’employée numéro 13-0005 a été embauchée le 13 janvier 2025 sous une période de probation de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation s’est déroulée conformément aux attentes et aux critères établis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’employée numéro 13-0005 a démontré des compétences, une performance et une conduite professionnelles répondant aux exigences du poste de greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu unanimement de confirmer l’embauche officielle de l’employée numéro 13-0005 à titre de greffière-trésorière adjointe à compter du 14 avril 2025 :

QUE le taux horaire soit ajusté à 25.00 \$ de l'heure à partir de cette date.

25-05-072

13. DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0001 PORTANT SUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection, l'employée numéro 13-0001, lors de l'élection partielle de décembre 2024 a effectué sans l'aide d'un secrétaire d'élection, toutes les tâches menant au scrutin :

Il est proposé par Vicky Brunet et unanimement résolu :

D'ajuster, pour une somme de 1 297.50 \$, somme correspondant au salaire du secrétaire d'élection, le salaire de l'employée numéro 13-0001 dans le cadre des fonctions de présidente d'élection effectuées seule lors de la tenue de l'élection partielle de décembre 2024.

25-05-073

14. RÉSOLUTION DÉTERMINANT LE TARIF CONCERNANT UNE DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que la publicité dans le journal municipal soit facturée aux taux de :

- 5.00 \$ pour une demi-page
- 10.00 \$ pour une page entière

25-05-074

15. ADOPTION DU RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE – 2025-2028

Il est proposé par Annie Gauthier et résolu à l'unanimité, que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury adopte, le renouvellement du plan d'action 2025-2028 de la politique familiale.

QUE Fanny Giroux soit nommée élue responsable de la politique familiale.

25-05-075

16 RÉSOLUTION AUTORISANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'INSPECTION D'AVERTISSEURS DE FUMÉE POUR LES RISQUES FAIBLES ET MOYENS MENÉ PAR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et que celui-ci est de plus ou moins 22,50 \$ par inspection;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20 % du nombre de résidences permanentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite participer au projet 2025 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et à payer les coûts réels lorsque le projet sera complété.

25-05-076

17. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

CONSIDÉRANT QUE les exigences du schéma de couverture des risques évoluent constamment et que la prévention joue un rôle clé dans la réduction des sinistres, il est primordial pour les municipalités de renforcer leurs efforts en matière de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités des secteurs Est et Nord, à savoir Rémigny, Saint-Eugène-de-Guigues, Laverlochère-Angliers, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Laforce, Fugèreville et Belleterre, ont sollicité de la RISIT une offre de services pour un soutien accru en prévention et en formation des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE la RISIT propose une offre de services sur mesure, visant à assurer un suivi rigoureux du développement des compétences des pompiers et à structurer les opérations de prévention conformément aux normes applicables et aux exigences du schéma de couverture des risques.

Il est donc proposé, par Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte l'entente telle que présentée pour une période de trois ans et s'engage à payer sa part selon les frais et conditions spécifiés dans ladite entente.

QUE le maire, Vincent Gingras, et la directrice générale, Julie Gilbert, soient autorisés à signer cette entente intermunicipale au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

18. RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU-CHARRON – OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE

En attente de la proposition du service d'ingénierie de la FQM, le point devra être remis à la séance de juin.

25-05-077

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LES TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES ET PERMETTANT LE STATIONNEMENT DU SURFACEUR AU GARAGE MUNICIPAL AU CLUB DE MOTONEIGE DU TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise le Club de Motoneige du Témiscamingue :

À TRAVERSER la montée des 5^e, 6^e et 10^e Rangs;

À STATIONNER, gratuitement, un surfaceur, pendant la période hivernale 2025-2026, dans la cour du garage municipal situé au 6, rue Principale Ouest :

QU'UN branchement électrique soit inclus.

20. CORRESPONDANCE

20.1 MINISTRE ANDRÉE LAFOREST, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – AIDE ADDITIONNELLE-PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ)

Une lettre de la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest, informe la Municipalité qu'une somme additionnelle de 75 000 \$ lui sera allouée dans le cadre de la TECQ.

Cette aide est disponible pour financer des travaux d'infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique.

20.2 PHILIPPE DOHERTY, ATTACHÉ POLITIQUE DU DÉPUTÉ DANIEL BERNARD – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Monsieur Philippe Doherty, attaché politique du député Daniel Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) informe, que pour l'année 2025, qu'une somme de 10 000 \$ est accordée à la Municipalité grâce à l'enveloppe du Programme particulier d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

20.3 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE (CSSLT) – PLAN TRIENNAL DES IMMEUBLES

Le plan triennal des immeubles 2025-2028 du CSSLT a été déposé à la Municipalité et tous les élus(es) en ont reçu une copie.

20.4 SOPFIM – PROGRAMME 2024 DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES RAVAGEURS

La SOPFIM avise la Municipalité qu'un projet de pulvérisation aérienne d'un insecticide biologique (BTK), sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine, est planifié sur le territoire sur une superficie de 37.6 hectares. L'endroit n'est pas spécifié.

20.5 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU TÉMISCAMINGUE – RAPPORT ANNUEL 2024

Le rapport annuel 2024 du Transport adapté et collectif du Témiscamingue a été déposé à la Municipalité. Une copie est disponible au bureau pour consultation.

21. AFFAIRES DIVERSES

25-05-078

21.1 INSTALLATION ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES – PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT)

CONSIDÉRANT QUE le PUIT du gouvernement du Québec a pour objectif de soutenir financièrement les municipalités dans la mise en place ou la mise aux normes réglementaires d'installations de traitement individuel des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22)* ou le rendre conforme à ce règlement.

Il est proposé par Vicky Brunet et unanimement résolu :

QUE la municipalité initie un projet de mise en place ou de mise aux normes réglementaires des installations de traitement individuel des eaux usées de tous les secteurs ;

QUE tous les propriétaires des résidences non conformes de ce secteur soient, par lettre, invités à participer au projet.

25-05-079

21.2 PANNEAUX HISTORIQUES

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu de refaire les panneaux historiques suivants :

- L'origine de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury au quai public
- Pont couvert Landry
- Fromagerie beurrerie
- Cabane à crible
- Presbytère

25-05-080

21.3 APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE DANS LE DOSSIER STABLEX

ATTENDU QUE le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina ;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stalex ;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stalex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury :

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

QUE la présente résolution d'appui soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
- Ville de Blainville.

25-05-081

21.4 RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

CONSIDÉRANT QU'un don a déjà offert à l'organisme en 2025;

Il est unanimement résolu de refuser le renouvellement de la carte de membre à la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue.

21.5 COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2025

Il est discuté que la collecte des encombrants se tiendra le 7 juin 2025.

21.6 COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Le CCU s'est réuni pour la première réunion de l'année 2025, le 15 avril.

Liste des sujets abordés :

- Formation obligatoire – CCU mode d'emploi;
- Maisons abandonnées;
- Règlement sur la taxation de la dégradation du paysage;
- Présence de ferraille sur de nombreux terrains;
- Résidences sans revêtement extérieur;
- Problématique de bacs à poubelle en permanence le long du chemin;
- Entretien de la cour de l'entrepôt située au 13, rue du Carrefour Sud;
- Dépôt de balles de foin abandonnées;
- Ruines de bâtiments agricoles.

La prochaine rencontre se tiendra le 28 mai 2025.

25-05-082

21.7 VERSFORÊT – DEMANDE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA DANSE DE LA QUENOUILLE 2025

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu que la Municipalité offre l'aide suivante à Vers Forêt dans le cadre de la tenue de l'activité de la Danse de la Quenouille – édition 2025 :

- Le prêt de la grande tente;
- Le prêt des petits chapiteaux blancs;
- Le prêt de bancs et de tables;
- Une publicité dans le journal municipal;
- Un coup de pouce pour faire connaître l'événement aux citoyens de Latulipe;
- L'autorisation pour permettre à certains festivaliers d'utiliser le stationnement du centre communautaire.

25-05-083

21.8 THÉÂTRE DU TANDEM – APPROBATION D'UNE OFFRE THÉÂTRALE ET OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de la culture et des arts pour le dynamisme et le rayonnement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'offre théâtrale, *Nos mères meurent et nous n'y pouvons rien*, soumise par le Théâtre du Tandem contribuera à enrichir la vie culturelle latulipienne et à favoriser l'accès aux arts de la scène;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir financièrement la réalisation de cet événement qui se tiendra dans notre communauté;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et unanimement résolu :

QUE la Municipalité accepte la proposition du Théâtre du Tandem et autorise la tenue de l'événement sur son territoire le 12 novembre 2025;

QU'une somme de 2 000 \$, provenant du budget alloué aux Journées de la Culture, soit octroyée afin de soutenir la réalisation de la représentation théâtrale;

QUE Julie Gilbert, directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

21h03 à 21h11.

25-05-084

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 21 heures 11 minutes.